

PLU

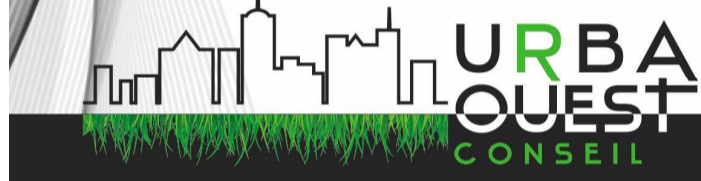
Elaboration N°1

P 3 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



Elaboration du PLU 1-0
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 02/07/2018
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 10/07/2020
Enquête publique du 29/03/2021 au 30/04/2021 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à
Le Maire : en date du



Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocheteur - 44590 DERVAL
Tél. 02 40 55 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr

Légende :

Un développement urbain polarisé, soucieux de la maîtrise de l'étalement urbain

1 - Les opérations à court et moyen termes :

- La commercialisation du quartier du Courtil des Peintres
- Le comblement des enclaves naturelles au coeur de l'espace urbain, la reconquête urbaine d'anciennes activités

2 - Le rééquilibrage à long terme de l'espace urbain au sud ouest de l'agglomération

- Création d'un nouveau quartier d'habitat en direction du Lou du Lac

3 - Le renforcement du parc locatif

- Créer quelques logements locatifs sur certains sites

Maintenir la dynamique économique/favoriser son développement

- favoriser le développement des activités de travaux agricoles et de transports
- Permettre une évolution de certaines activités économiques éparées

Garantir un niveau d'équipements suffisant et adapté à la collectivité

- Réserver un espace pour la mise en place d'éventuels équipements publics
- Réserver des espaces suffisants en continuité du plateau sportif en vue du développement ou de la diversification des équipements en place
- Créer à terme une salle multi fonctions

Faire du site du Lou du Lac un véritable pôle de loisirs, de convivialité, de détente et touristique

- Offrir la possibilité de développer des constructions, installations, en lien avec les loisirs, le tourisme, ... ouvrir le lieu à la promenade

Améliorer et sécuriser les déplacements

- Retraiter et sécuriser l'intersection
- Améliorer l'interconnexion des quartiers et les mobilités douces entre certains secteurs

Protéger l' "Environnement", le cadre de vie, préserver et reconstruire le réseau écologique

- Aménagement d'une coullée verte et valorisation du vallon
- Préserver les zones humides
- Créer des ceintures vertes à l'espace urbain
- Protéger les grands ensembles boisés et la trame bocagère principale au titre de la Loi Paysage
- Préserver les site sensibles au niveau environnemental (continuités écologiques, ...)

